

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Maryse MAZEIRAT (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOËL (Trémouille) à Éric MOULIER (Saignes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes).

Secrétaire de séance : Alain COUDERT

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 23 septembre 2022

20220929026DE

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DU HAUT CANTAL POUR LA MISE EN PLACE DES INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de promouvoir la musique et l'enseignement musical auprès des élèves du territoire de Sumène Artense, un projet d'interventions musicales en milieu scolaire est en cours de construction.

L'école de musique du Haut Cantal proposera l'intervention d'un Dumiste dans les classes de Sumène Artense qui le souhaitent. En fonction des demandes et besoins, un volume d'heures sera attribué à chaque classe.

Il s'agit pour le Conseil communautaire d'autoriser M. le Président à signer une convention de prestation de service avec l'Ecole de Musique du Haut Cantal.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR, M. Stéphane BRIANT ne prend pas part au vote, décide d'autoriser M. le Président à signer la convention de prestation de service avec l'Ecole de Musique du Haut Cantal.

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 29 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 04/10/2022

Affichée ou notifiée le 04/10/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa réception en sous-préfecture.

Sous-préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/10/2022

015-241501055-20220929-20220929026DE-DE